

# Contrat Unique d'Insertion et Contrat d'Aide à l'Embauche

Contact : Anne BESNIER  
02.41.79.49.73 / relais@aesa.fr



## Quoi ?

Le CUI-CAE est un contrat de 20 heures hebdomadaires minimum.

La durée maximale de conventionnement d'un premier CUI-CAE ne peut dépasser 6 mois, puis possibilité de renouvellement pour une durée de 6 à 12 mois.

S'agissant d'un CUI-CAE Passerelle, seuls des renouvellements de convention peuvent être désormais conclus.

La prise en charge par l'Etat des aides prévues s'effectuera dans la limite maximale de la durée hebdomadaire de 22 heures.

Concernant l'URSSAF, le CUI-CAE bénéficie d'une exonération des cotisations de sécurité sociale, d'accident du travail et d'allocations familiales (dans la limite du SMIC).

La conclusion du CUI-CAE est conditionnée à l'engagement par l'employeur à mener des actions de formations et/ou d'aide à l'insertion.

Chaque embauche en CAE fera l'objet d'une convention avec Pôle Emploi pour définir les conditions d'accompagnement du parcours.

## Taux de prise en charge (à hauteur du SMIC non chargé) juillet 2011.

### **PUBLICS JEUNES NON BENEFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX**

jeunes de 16 à 25 ans révolus, embauchés en CAE-Passerelle	60%
jeunes de 16 à 25 ans révolus, bénéficiaires du CIVIS	60%
jeunes de 16 à 25 ans révolus, domiciliés en ZUS	80%
jeunes de 16 à 25 ans révolus, bénéficiaires du CIVIS en ateliers et chantiers d'insertion	105%
jeunes de 18 à 25 ans révolus, embauchés comme adjoints de sécurité	70%

### **DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE (cat. A et B)**

#### **NON BENEFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX (RSA, ASS et AAH)**

demandeurs d'emploi de très longue durée (2 ans et plus)	60%
demandeurs d'emploi de longue durée (1 an et plus) de plus de 50 ans	80%
demandeurs d'emploi de très longue durée (2 ans et plus) domiciliés en ZUS	80%
demandeurs d'emploi de longue durée (1 an et plus) bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	60%
demandeurs d'emploi en difficulté des catégories précédentes (demandeurs d'emploi de très longue durée, demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 50 ans ou domiciliés en ZUS ou reconnus TH, publics sous-main de justice) en Atelier et Chantier d'Insertion	105%

**BENEFICIAIRES du RSA Socle**

hors Atelier et Chantier d'Insertion

80%

en Atelier et Chantier d'Insertion

105%

**BENEFICIAIRES de l'ASS et de l'AAH**

hors Atelier et Chantier d'Insertion

60%

en Atelier et Chantier d'Insertion

105%

Publics sous-main de justice


60%

Personnes accueillies en atelier de CHRS

60%

**Pour plus d'informations****Pôle Emploi Agence Europe**

Equipe services aux entreprises - 11 rue Normandie - 49000 ANGERS

 02.41.96.18.16